

# RETOUR AU HOCKEY

## Directives

VERSION 2.0 - 22 SEPTEMBRE 2020



CANADA



RETOUR **au** HOCKEY

EN RÉPONSE À LA COVID-19

# TABLE DES MATIÈRES

Section 1: <b>INTRODUCTION</b> .....	3
Section 2: <b>DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ</b> .....	3
Section 3: <b>COMMUNICATIONS</b> .....	4
Section 4: <b>DIRECTIVES DE SÉCURITÉ</b> .....	6
Section 5: <b>ÉDUCATION</b> .....	7
Section 6: <b>STRUCTURE DE RETOUR AU HOCKEY</b> .....	8
Section 7: <b>ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR - PLANS OPÉRATIONNELS</b> .....	11
Section 8: <b>CONCLUSION</b> .....	11
<b>ANNEXE</b> .....	12





## SECTION 1: INTRODUCTION

Hockey Nouveau-Brunswick a travaillé en collaboration avec Hockey Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que la sécurité de nos joueurs, entraîneurs, officiels, administrateurs et bénévoles sont au centre de notre plan et de notre processus décisionnel, et ce, à chaque étape de notre retour au hockey. Ce plan vise à rendre le retour au hockey fluide tout en améliorant l'expérience. Les renseignements contenus dans ce document ne visent pas à remplacer un avis médical, un diagnostic ou un traitement, car les circonstances changent constamment. Les renseignements sur la COVID-19 devraient être obtenus du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ce document est conçu pour être utilisé par nos associations et ligues membres. Les joueurs, entraîneurs, officiels et administrateurs joueront tous un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation de la COVID-19, sur et hors glace.

À Hockey Nouveau-Brunswick, nous tenons à remercier nos groupes de travail de retour au hockey de leur engagement et de leurs efforts dans la création du document Retour au hockey.

## LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUCCÈS

### ✓ REVOIR ET SUIVRE

- Plan du retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick.
- Lignes directrices de sécurité et protocoles de Hockey Canada.
- Lignes directrices du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la santé publique.

### ✓ PLAN

- Chaque association de hockey mineur doit nommer un individu à titre 'd'agent des communications'.
- Chaque équipe de hockey mineur doit assigner un individu à titre 'd'agent de liaison'.
- S'assurer que tout le personnel de l'équipe est conscient de ses responsabilités
- Rencontrer les installations, les parents/tuteurs et les participants.
- Établir des procédures en cas de maladie des participants.

### ✓ À L'INSTALLATION

- Suivre le plan du retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick.
- Suivre les lignes directrices de l'installation
- Pratiquer une hygiène responsable.
- L'agent de liaison de l'équipe doit remplir le questionnaire de dépistage et le registre de suivi (annexe C)
- AMUSEZ-VOUS!

## SECTION 2: DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans le présent document sont à jour au moment de la publication et sont conformes aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de santé publique ainsi qu'au document Sécurité et protocoles en vue d'un retour au hockey de Hockey Canada. Cependant, les recommandations peuvent changer en fonction des rapports locaux, provinciaux et nationaux relatifs à la COVID-19. Les ressources locales devraient également être consultées pour obtenir de l'information à jour. En cas de divergence entre le présent document et les

directives de Santé publique, ces dernières prévalent; les membres doivent se conformer aux directives de Santé publique et s'adapter, au besoin.

Au fur et à mesure que l'information change, des efforts seront faits pour modifier le présent document, au besoin, et pour diffuser les révisions aux membres de Hockey Nouveau-Brunswick.

# SECTION 3: COMMUNICATIONS

## A. AGENT DE COMMUNICATIONS

Une communication ouverte et positive sera un élément important d'un retour sécuritaire à la patinoire. Les associations et ligues de hockey mineur devront s'assurer qu'elles comprennent les contrôles et directives en place. Cette information devra être transmise à l'avance aux administrateurs, officiels, membres du personnel des équipes, bénévoles, parents et joueurs pour assurer un retour agréable au hockey et aux installations.

Chaque association de hockey mineur devra désigner un agent de communications qui devra s'assurer que tous les renseignements pertinents et mis à jour sont transmis à toutes les personnes concernées.

En plus de l'agent de communications de l'association de hockey mineur, chaque équipe devra avoir un agent de liaison qui devra collaborer avec l'agent des communications de l'association de hockey mineur.

### LES RESPONSABILITÉS DE L'AGENT DE COMMUNICATIONS DES ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR SONT NOTAMMENT LES SUIVANTES :

- Créer et superviser le plan opérationnel de l'association de hockey mineur.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes émises par les autorités de santé publique.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes émises par Hockey Nouveau-Brunswick, Hockey Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Communiquer avec les installations locales pour connaître les directives et les mises à niveau.

- S'assurer que les équipes respectent les lignes directrices préventives établies par Hockey Nouveau-Brunswick.
- S'assurer que tous les cas de COVID-19 sont signalés comme requis par les autorités de santé publique, Hockey Nouveau-Brunswick, l'association de hockey association, la ligue et les installations.
- Fournir des mises à jour à l'association quant aux documents émis par Hockey Nouveau-Brunswick.

### LES RESPONSABILITÉS DE L'AGENT DE LIAISON SONT NOTAMMENT LES SUIVANTES :

- Fournir un aperçu du plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick et du plan opérationnel de l'association aux participants de l'équipe et aux parents.
- Communiquer en continu avec l'agent de communications de l'association de hockey mineur quant aux directives et mises à jour.
- Compiler une base de données de toutes les activités sanctionnées de l'équipe pour faciliter la recherche des coordonnées, si nécessaire.
- S'assurer que le questionnaire de dépistage est rempli par tous les participants avant chaque activité sanctionnée de l'équipe.

Nommer un agent de liaison est la responsabilité de chaque équipe. Ce poste peut être confié à un membre actuel du personnel d'entraîneur, au responsable de la sécurité de l'équipe, au gérant de l'équipe ou à un parent.

*Les agents de communications des associations de hockey mineur rencontreront souvent un représentant de Hockey Nouveau-Brunswick pour faciliter la mise à jour.*



## SECTION 3: COMMUNICATIONS

### B. RÉUNION DES PARTICIPANTS

Il est recommandé d'organiser la première réunion avec les parents et participants afin de leur rappeler à quoi ressemblera la programmation et de leur permettre de poser des questions. Cela peut se faire virtuellement ou en personne.

Les sujets discutés peuvent inclure ce qui suit :

- Quels sont les protocoles des installations, des associations ou des ligues de hockey mineur en ce qui concerne l'espacement, le nombre de personnes qui utilisent le stationnement pour déposer ou ramasser les participants, le nombre de personnes qui entrent ou sortent du bâtiment, la direction de la circulation dans les vestiaires, les restrictions qui s'appliquent dans les toilettes ainsi que toute autres restrictions ou schémas.
- Distribuer les lignes directrices des installations aux personnes qui ont accès à ces installations ou qui sont susceptibles d'utiliser la patinoire à un moment quelconque. Les familles doivent être prêtes à minimiser le nombre de parents, tuteurs, spectateurs qui restent sur place avec les joueurs afin de limiter le nombre de personnes dans les installations. Collaborer avec les installations afin de déterminer le meilleur plan à suivre pour ces installations.
- Le système mis en place pour limiter le nombre de personnes qui entrent ou sortent des installations en même temps. Collaborez avec l'installation pour déterminer le meilleur plan à suivre pour ces installations.
- L'exécution des séances sur glace et des explications supplémentaires sur les phases de retour au hockey de Hockey NB.
- L'heure d'arrivée des joueurs, ce qui est attendu d'eux à l'arrivée et la rapidité à laquelle ils doivent quitter les lieux après leur activité de hockey.
- Les joueurs qui arrivent déjà vêtus de leur équipement et l'accessibilité des douches.
- Les étapes pour pratiquer une bonne hygiène.
- Ce qu'il faut faire avec les joueurs qui ne se sentent pas bien et les mesures à prendre par les équipes.

### C. RÉUNION DES INSTALLATIONS

Pendant toutes les phases du protocole de retour au hockey et de réouverture des arénas, patience et flexibilité seront nécessaires dans les interactions entre les utilisateurs et les propriétaires d'installations

(et leurs représentants). L'interaction positive sera considérablement accrue grâce à la reconnaissance et la compréhension des directives des autorités de santé publique sur une variété de pratiques opérationnelles.

***Une communication ouverte et positive sera un élément important d'un retour sécuritaire à la patinoire.***

En tout temps, les directives du gouvernement et des agences de santé prévalent sur les recommandations de Hockey Nouveau-Brunswick.

- Quelles sont les lignes directrices et les exigences particulières en matière de distanciation physique?
- Est-ce qu'il y a des restrictions particulières quant au nombre de personnes permises dans un endroit public?
- Quelles affiches ont été placées dans les installations? Est-ce qu'ils afficheront le questionnaire de dépistage du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans toutes les entrées?
- Comment seront conservées les listes d'enregistrement des personnes présentes dans les installations, et qui surveillera les entrées?
- Quelles sont les règles d'entrée et de réentrée? Est-ce que le port du masque facial est obligatoire?
- Est-ce qu'il y a des zones dans les installations qui ne sont pas accessibles (vestibule de l'entrée principale, vestiaires, aires d'observation, douches, toilettes, etc.)?
- Si les vestiaires ne sont pas disponibles, quelles options s'offrent aux joueurs et aux parents et doivent donc leur être communiquées?
- Est-ce que des zones communes sont disponibles pour chausser ses patins et retirer ses protège-lames dont les sièges seront maqués pour indiquer la distance physique requise?
- Quels processus supplémentaires de nettoyage et de désinfection ont été mis en place par les propriétaires des installations et à quelle fréquence les surfaces fréquemment touchées sont-elles nettoyées ou désinfectées?
- Afin de pratiquer la distance physique, plusieurs vestiaires sont-ils disponibles pour une équipe / groupe?

Par-dessus tout, respectez les installations et les personnes qui y travaillent.

# SECTION 4: DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Le document intitulé Lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada est un document national de retour au hockey pour assurer que tous les participants aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour nous assurer que nous sommes prêts à retourner sur la glace aussi rapidement que possible, et en toute sécurité. Le document indique comment préparer votre ligue ou association au retour au hockey, à l'hygiène, aux protocoles de retour au jeu et à l'utilisation des installations.

Il est important de reconnaître que, en cas de divergence entre les lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada et les directives de santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les membres doivent suivre les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DE HOCKEY CANADA

[https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC\\_RTH\\_Safety-GUIDELINES\\_FR.pdf](https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC_RTH_Safety-GUIDELINES_FR.pdf)

### DÉPISTAGE :

Pour toutes les activités sanctionnées, les participants doivent remplir le questionnaire de dépistage, conformément aux exigences du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le questionnaire de dépistage est présent à l'annexe C.

### RECHERCHE DES COORDONNÉES :

Les équipes et associations de hockey mineur doivent travailler en collaboration avec les installations utilisées pour fournir la liste des membres qui seront présents aux activités sanctionnées. Un registre de suivi est présent à l'annexe C.

***Vous pouvez prendre certaines mesures pour rester en santé et protéger les gens autour de vous contre des virus comme celui de la grippe, du rhume ou de la COVID-19 :***



### LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est l'une des meilleures façons de se protéger et de protéger les membres de sa famille contre toute infection. Lavez-vous les mains régulièrement et à fond avec de l'eau et du savon ou désinfectez-les avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.



### DISTANCIATION PHYSIQUE

Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour respecter les mesures de distanciation physique, sauf pour les contacts brefs sur et hors glace. ***Afin d'éviter les contacts avant ou après le match, Hockey Nouveau-Brunswick ne permettra pas les poignées de main pendant la saison 2020-2021.*** Recommande une réduction du nombre d'officiels d'équipe sur le banc de joueurs pendant les matchs – règlement 1.9(c) de Hockey Canada.



### MASQUES

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick recommande fortement que les membres du public portent un masque non médical ou artisanal lorsqu'ils sont dans la collectivité et qu'il est difficile de respecter la distance physique recommandée.

Les entraîneurs et membres de l'équipe devraient porter un masque en tissu lorsqu'il est difficile de respecter la distance physique recommandée, comme dans les vestiaires et sur le banc des joueurs.



### ASSAINISSEMENT

Nettoyez et désinfectez fréquemment les surfaces et objets touchés.

L'équipement de hockey, incluant les rondelles et les bâtons, devrait être nettoyé après chaque séance d'entraînement et match.

Certaines pièces d'équipement devraient être nettoyées (chandails, couvre-pantalons, chaussettes, sous-vêtements) après chaque séance d'entraînement, conformément aux directives du fabricant.



### VACCIN CONTRE LA GRIPPE

Hockey Nouveau-Brunswick recommande que tous les participants (joueurs, entraîneurs, bénévoles de l'équipe et officiels) se fassent vacciner contre la grippe cette saison.

# SECTION 5: ÉDUCATION

## COVID-19 - APPRENTISSAGE VIRTUEL :

Hockey Canada a établi un partenariat avec le groupe Respect pour créer un cours en ligne interactif pour les bénévoles axé sur la COVID-19 et les Lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada.

Hockey Nouveau-Brunswick *exigera* qu'un membre de chaque équipe suive la formation virtuelle avant la première séance sur glace de l'équipe.

Hockey Nouveau-Brunswick recommande qu'un parent ou tuteur de chaque participant ainsi que tous les membres du personnel de l'équipe suivent la formation virtuelle sur la COVID-19.

Ce nouveau module d'apprentissage virtuel, qui sera hébergé à l'Université du hockey et sera disponible sans frais pour les membres, offre un aperçu des lignes directrices sur la sécurité du retour au jeu de

Hockey Canada. Dans ce programme, on examinera quelques renseignements clés que nos membres doivent connaître pour aider à réduire les risques liés à la COVID-19 dans l'environnement du hockey. Tout au long de ce module, nous orienterons les membres vers des renseignements détaillés sur des sujets liés à la prévention et encouragerons tous les membres à se familiariser avec les directives et restrictions des autorités de santé publique et les lignes directrices de Hockey Canada.

La durée du module est d'environ 10-15 minutes.

## ATELIERS À L'INTENTION DES ENTRAÎNEURS ET DES OFFICIELS :

Des modifications aux ateliers à l'intention des entraîneurs et des officiels seront faites pour la saison 2020-2021, et l'accent sera mis sur l'apprentissage en ligne.

Voir Annexe F pour la mise à jour de certification pour entraîneurs et Annexe G pour la mise à jour de certification pour arbitres.



# SECTION 6: STRUCTURE DE RETOUR AU HOCKEY

Ce document a été préparé pour aider et guider les personnes responsables de l'organisation et de la prestation des activités de hockey dans la province. L'approche progressive consiste à faire revenir les joueurs et les entraîneurs sur la glace et à jouer de manière sécuritaire et saine, permettant ainsi aux participants de se familiariser avec cette approche tout en progressant du développement des habiletés à ce que, espérons-le, sera aussi près que possible de ce que nous considérons normal.

En plus des lignes directrices de cette approche progressive, ce document fournira des références et des conseils conçus pour aider les entraîneurs dans leur travail avec les joueurs dans le cadre de ces nouvelles lignes directrices.

- \* Les phases seront surveillées par le conseil d'administration (CA) de Hockey NB et la décision de passer à la phase suivante sera prise par le CA de Hockey NB.
- \* Les essais peuvent commencer après deux semaines des séances de développement; les essais peuvent avoir lieu dans la phase 1 ou dans la phase 2.

PHASE	Phase 1 RETOUR SUR GLACE  (au moins 2 semaines)	Phase 2 RETOUR AUX SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT Date - à déterminer	Phase 3 RETOUR AU JEU  3 octobre- Hockey élite (M13 AAA, M15 AAA, M18 AAA)  6 novembre- Hockey mineur (divisions compétitives et récréatives)	Phase 4 RETOUR À LA COMPÉTITION RÉGULIÈRE  6 novembre- Hockey élite (M13 AAA, M15 AAA, M18 AAA)  20 novembre- Hockey mineur (divisions compétitives et récréatives)	Phase 5 TOURNOIS  Date - à déterminer
BRÈVE DESCRIPTION	Distance physique sur glace / Développement des habiletés, uniquement	Développement des habiletés / Exercices de compétition (1 contre 1, 2 contre 2, etc.) / Matches en petites zones	Structure régulière des séances d'entraînement / Jeu régulier - avec des restrictions en matière de déplacement	Structure régulière des séances / d'entraînement Jeu régulier	Tournois permis
CONTACT ENTRE LES JOUEURS	Aucun	Contact limité / Mise en échec dans les exercices	Contact régulier	Contact régulier	Contact régulier
(AJOUTER LE MAXIMUM) NOMBRE DE PARTICIPANTS - SUR GLACE	25 joueurs 6 entraîneurs	36 patineurs 8 entraîneurs	Aucune limite	Aucune limite	Aucune limite
MATCHS	Aucun	Match modifié dans le cadre des séances d'entraînement (3 contre 3, 4 contre 4)	Oui	Oui	Oui
DÉPLACEMENT	Aucun déplacement à l'extérieur de l'AHM	Aucun déplacement à l'extérieur de l'AHM	Matches d'exhibition autorisés dans la zone	Les déplacements seront déterminés par les directives du gouvernement provincial	Les déplacements seront déterminés par les directives du gouvernement provincial

# RETOUR AU JEU DE HOCKEY NOUVEAU-BRUNSWICK

## RESSOURCE POUR LES MATCHS MODIFIÉS

Alors que certaines de nos associations s'apprêtent à entrer dans la phase 2, Hockey NB a créé cette ressource pour aider ces associations, les entraîneurs et les autres bénévoles à mettre en œuvre des matchs modifiés sur glace. Cette ressource aidera à ajouter un peu de compétition aux séances d'entraînement, aux essais, etc. tout en limitant les contacts, tant sur la glace que sur les bancs, à ce qui est permis à la phase 2 du retour au jeu de Hockey NB.

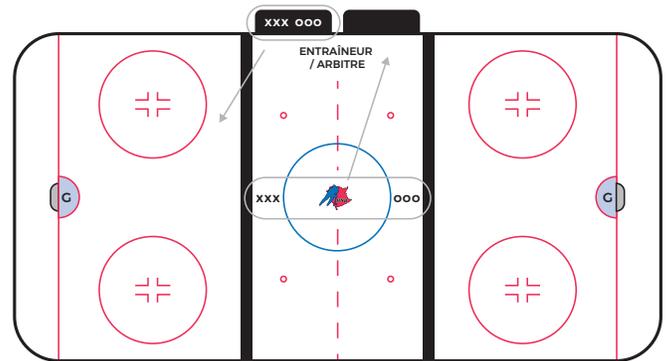
Les associations de hockey mineur devront toujours se conformer aux directives des installations en ce qui concerne le nombre de joueurs, de membres du personnel, de parents, etc. qui peuvent se trouver dans les installations de même qu'aux directives relatives aux vestiaires, bancs et autres zones des installations.

### DIRECTIVES ET RÈGLES DE JEU

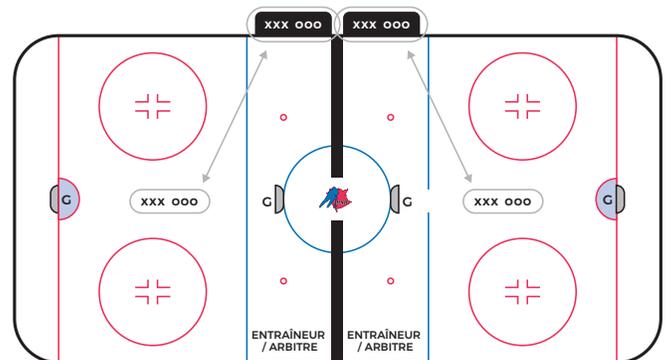
- **Pas de mises au jeu** - Les équipes commenceront tour à tour avec la rondelle en début de période.
- **Bancs** - L'utilisation des bancs doit être conforme aux directives des installations, et un maximum de 8 joueurs sur les bancs.
- **Toutes les autres règles (hors-jeu, resurfaçage, changements de ligne, etc.)** - À déterminer par les entraîneurs avant le temps de glace.
- Les matchs modifiés peuvent être disputés entre les équipes d'une même association.
- Puisque les matchs doivent se dérouler avec des contacts minimaux, les mises en échec ne sont pas permises.
- Chaque joueur doit apporter sa bouteille d'eau et l'identifier clairement en y marquant son nom.
- Il est permis de faire appel à des officiels, mais ce n'est pas obligatoire.

Vous trouverez ci-dessous des options pour les matchs modifiés pour les niveaux **U11 à U18**. Conformément au *manuel des opérations du hockey mineur*, les équipes **U9** (demi-glace) ne peuvent commencer à disputer des matchs avant le **15 novembre** et les équipes **U7** (glace transversale) ne peuvent commencer à disputer des matchs avant le **15 décembre**.

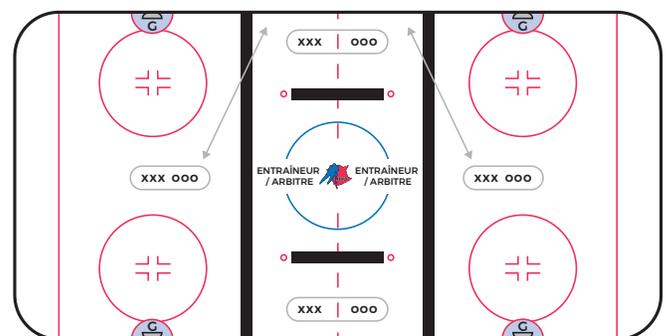
#### PLEINE GLACE 5 C. 5, 4 C. 4, ET 3 C. 3



#### DEMI-GLACE 4 C. 4 ET 3 C. 3



#### GLACE TRANSVERSALE 4 C. 4 OU 3 C. 3



## LIGNES DIRECTRICES POUR LES ENTRAÎNEURS

- Grâce à une planification efficace, les entraîneurs joueront un rôle essentiel dans le maintien d'une atmosphère amusante et d'un environnement sain pour que tous puissent jouer au hockey, conformément aux nouvelles lignes directrices de retour au hockey.
- Les entraîneurs et membres du personnel de l'équipe devraient porter un masque en tissu lorsqu'il est difficile de respecter la distance physique recommandée, comme dans les vestiaires et sur le banc des joueurs.
- Les membres du personnel d'entraînement doivent maintenir la distanciation physique appropriée avec les joueurs autant que possible.
- Il faut minimiser les entrées et les sorties par les portes, y compris celles des vestiaires. Les portes des installations sont considérées comme étant des surfaces à haut risque, car elles sont fréquemment touchées. Les membres du personnel de l'équipe doivent contrôler le nombre de fois où les joueurs entrent et sortent des vestiaires afin de réduire les contacts avec les poignées de porte.
- Pour les échauffements et les séances d'entraînement de l'équipe, il faut s'adapter à un espacement approprié et réduire le nombre de stations d'une zone, y compris le nombre de joueurs rassemblés en un seul groupe pour l'instruction.
- Pour les groupes d'âge où les parents doivent aider les joueurs avec leur équipement, il faut limiter le nombre de parents dans le vestiaire à un par joueur. L'entrée des parents doit être contrôlée pour satisfaire les exigences en matière de distanciation physique.

## RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT SUR GLACE

### PYLÔNES

- Pour diviser la patinoire en zones
- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour
- Pour effectuer les exercices de maniement du bâton (à utiliser comme obstacles)

### PEINTURE EN AÉROSOL, TAMPONS DE BINGO ET MARQUEURS

- Pour diviser la patinoire en zones (la peinture en aérosol à base d'eau doit être utilisée avec l'approbation des responsables des installations)

- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour

### DIVISEURS DE PATINOIRE

- Pour diviser la patinoire en zones
- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour
- Ils peuvent être utilisés pour s'asseoir

## RESSOURCES À L'INTENTION DES ENTRAÎNEURS

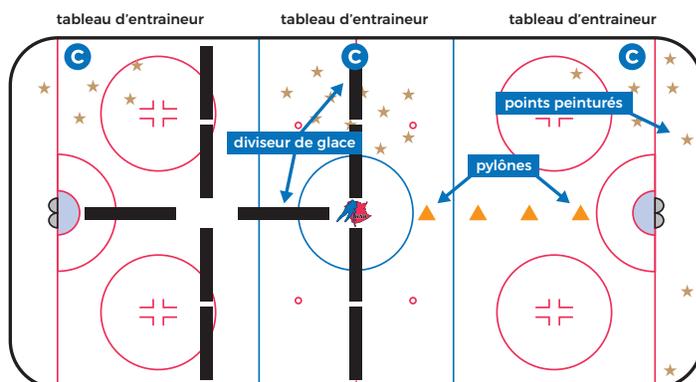
Des exemples de plans d'entraînement mettant l'accent sur la distanciation physique sont énumérés à l'annexe D. D'autres ressources sont disponibles sur l'application du Réseau Hockey Canada.

## RÉVISION DES RÈGLEMENTS

Hockey Nouveau-Brunswick a compilé un document de révision des règlements afin que tous les participants aient accès à l'information dont ils ont besoin pour s'assurer que leur ligue et leur équipe sont prêtes à retourner à la glace le plus rapidement et le plus efficacement que possible, et avec des règles de jeu équitables, autant que possible.

Ce document indique les recommandations approuvées par le CA de Hockey Nouveau-Brunswick, incluant les changements apportés aux statuts de HNB et aux manuels des opérations pour le hockey mineur, le hockey élite, le hockey junior et le hockey sénior. Ces recommandations concernent les règlements qui ont un impact sur l'inscription et l'affiliation des joueurs, la composition des équipes, le calendrier de la ligue et le weekend de développement.

Voir l'annexe H pour le document de la révision des règlements.





## SECTION 7: ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR PLANS OPÉRATIONNELS

Les associations et ligues de hockey mineur doivent suivre le plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick. En plus de suivre le plan de Hockey Nouveau-Brunswick, les associations de hockey mineur doivent préparer un plan opérationnel, comme requis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Pour aider à la création d'un plan opérationnel et pour assurer la cohérence chez nos membres, Hockey Nouveau-Brunswick a créé un gabarit de plan opérationnel pour les associations de hockey mineur.

Hockey Nouveau-Brunswick exigera que toutes les associations de hockey mineur soumettent un plan opérationnel au bureau de HNB. De plus, chaque équipe doit avoir une copie du plan opérationnel sur place durant toutes les activités sanctionnées de Hockey Nouveau-Brunswick, conformément aux directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le non-respect du plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick ou du plan opérationnel de l'association de hockey mineur pourrait entraîner des mesures disciplinaires, à la discrétion du CA de Hockey Nouveau-Brunswick.

## SECTION 8: CONCLUSION

Ces temps incertains ont nécessité des mesures particulières pour nous permettre de retourner au sport que nous aimons. Hockey Nouveau-Brunswick a travaillé avec ses membres et des experts en la matière pour préparer les participants de la meilleure façon possible.

Nous encourageons une compréhension complète de ces protocoles de santé et de sécurité, et une distribution complète à tous les participants. Nous croyons fondamentalement que ces protocoles, s'ils

sont respectés, placent Hockey Nouveau-Brunswick, ses membres et ses participants dans la meilleure position possible pour retourner au hockey de façon saine et sécuritaire. Ensemble, nous pouvons retourner au sport que nous aimons, et le faire dans un environnement aussi sécuritaire que possible.



# ANNEXE

## A. SÉCURITÉ ET PROTOCOLES DE HOCKEY CANADA / FOIRE AUX QUESTIONS

[https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC\\_RTH\\_Safety-GUIDELINES\\_FR.pdf](https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC_RTH_Safety-GUIDELINES_FR.pdf)

[https://hnb.ca/images/hnb/pdf/HC\\_RTH\\_SafetyGUIDELINES\\_8.5X11\\_FAQ\\_FR\\_FINAL.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/pdf/HC_RTH_SafetyGUIDELINES_8.5X11_FAQ_FR_FINAL.pdf)

## B. ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR - GABARIT DE PLAN OPÉRATIONNEL

[https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Plan\\_Opérationnel\\_des\\_AHM2.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Plan_Opérationnel_des_AHM2.pdf)

## C. DÉPISTAGE ET REGISTRE DE SUIVI

Questionnaire pour le dépistage du GNB

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/ScreeningEF.pdf>

Coordonnés- Registre de suivi - Registry - [https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR\\_-\\_RTH\\_-\\_Annex\\_C.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_RTH_-_Annex_C.pdf)

## D. RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS

Hockey Canada Network app - <https://www.hockeycanadanetwork.com/fr/>

Plans d'entraînement- Gabarit - [https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/HC\\_RTH\\_SeasonalStructure\\_FR.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/HC_RTH_SeasonalStructure_FR.pdf)

## E. LIGNES DIRECTRICES DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Site web sur la maladie à coronavirus (COVID-19) du gouvernement du Nouveau-Brunswick -

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>

## F. MISE À JOUR- CERTIFICATION POUR ENTRAÎNEURS

[https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR\\_-\\_HNB\\_-\\_Certification\\_Update.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_HNB_-_Certification_Update.pdf)

## G. MISE À JOUR- CERTIFICATION POUR ARBITRES

[https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Association\\_des\\_officiels\\_de\\_hockey\\_du\\_Nouveau-Brunswick\\_-\\_Certification\\_2020-2021.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Association_des_officiels_de_hockey_du_Nouveau-Brunswick_-_Certification_2020-2021.pdf)

## H. RÉVISION DES RÈGLEMENTS

[https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR\\_-\\_HNB\\_-\\_Regulations\\_Review.pdf](https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_HNB_-_Regulations_Review.pdf)